CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR [illegible] —payables [illegible] d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient [illegible], et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MANCHESTER (Rivière Yazoo)

Le bateau à vapeur ABEONA cap. Glover, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu pour les ports susdits. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
31 déc Nos. 28 and 29 New Levée.

POUR LAFOURCHE. (Intérieur.)

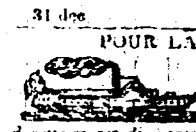

Le bateau à vapeur ANDREW JACKSON, capitaine Ryneon, tirant peu d'eau, ayant la chambre en haut, partira pour la destination ci-dessus mercredi, à midi. Pour frêt ou passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser à
TIERNAN, CUDDY & CO,
31 déc. encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

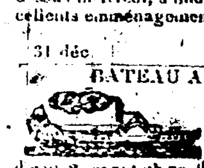

Le nouveau et superbe bateau à vapeur ANDREW JACKSON, ayant la chambre en haut, mesurant 100 tonneaux, tirant peu d'eau et ayant d'excellents emménagements pour les passagers. C'est un bateau du premier ordre. On le vendra à des termes accommodants, s'adresser à
TIERNAN, CUDDY & Co,
31 déc encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI & PITTSBURGH.

Le bateau à vapeur CALEDONIA, capitaine J. Moore, ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord, partira immédiatement. Pour le reste du frêt ou passage dans la chambre et sur le pont, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
31 déc 28 et 29, Nouvelle-Levée.

Paquets réguliers de la Nouvelle-Orléans à St. Martinville, par les bateaux à vapeur TRANSPORT & EXPERIMENT.

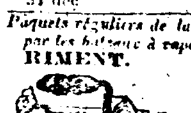

Le TRANSPORT, capitaine E. Patterson, partira de la Nouvelle-Orléans pour se rendre à Plaquemine, tous les samedis à midi, et de Plaquemine pour se rendre à la Nouvelle-Orléans tous les [illegible] après avoir échangé ses passagers avec le bateau à vapeur EXPERIMENT, qui arrivera de St. Martinville au village Sauvage tous les lundis, et repartira pour St. Martinville.

Ces bateaux sont pourvus d'un entrepôt pour recevoir les marchandises au village Sauvage, et d'une personne de confiance pour y surveiller. Le Transport n'allant pas plus loin qu'à Plaquemine, pourra en cas de mauvais temps, attendre pour débarquer le fret qui sera mis à son bord.

Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
(21 déc) DOUMEING & FUSELIER.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe LOIRE, capitaine Boulanger, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement pour le dit port. Pour fret de 200 balles, ou pour passage, s'adresser à
JULES LE BLANC,
14 jan rue Royale, No. 103

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier VILLE DE MARSEILLE, capitaine Aiheyre, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser à
JULES LE BLANC,
14 jan No. 103, rue Royale

POUR TAMPICO.

La goëlette LEONARD, capitaine Ramon Palomo, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
14 jan TUYES & CO.

A VENDRE ou A FRETER.

La goëlette FREDERICKSBURG, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, du port d'environ 82 tonneaux, et tirant peu d'eau. S'adresser au capitaine à bord ou à
HARRISON, BROWN & Co,
13 jan 117, rue Royale.

A VENDRE OU A FRETER.

La barque LOUISA, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co,
13 jan 117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.

Le navire BOLIVAR, capitaine A. C. Child, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
10 jan QUERTIER & BOUTIN.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe GROTON, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour frêt de 2 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à
FR. PERRET & GALLY,
11 janv rue Toulouse.

POUR TAMPICO,

La goëlette TWO-BROTHERS, capitaine Harper, est prête à recevoir un chargement et partira sous peu. S'adresser à bord ou à
11 janv BENJ. BOOTH & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le navire américain SENATOR, capitaine Wm. Stacey, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 150 balles ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 63, ou à
TIERNAN, CUDDY & CO,
6 jan encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

POUR LE HAVRE.

Le navire de 1re. classe le GLOBE, doublé et chevillé en cuivre; capitaine R. K. Porter, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour ce fret, s'adresser à
4 jan I. OGDEN & CO, rue du Canal, No. 72.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de 1re. classe le HEROLD, capitaine Hull, a besoin d'environ 400 barils pour compléter son chargement et partira sous peu, s'adresser à
I. OGDEN & CO,
4 jan rue du Canal, No. 72.

POUR LE HAVRE.

Le fin voilier navire A. I. GULNARE, capit. Watt, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de frêt ou passage avec d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
TIERNAN & CUDDY,
1 jan encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

POUR MARSEILLE.

Le brick fin volier VICTOR, capitaine Cardonnel, ayant une partie de son chargement engagée. Pour le reste de son frot ou passage, s'adresser à
JULES LE BLANC,
11 déc rue Royale, No. 103

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin marcheur ULYSSES, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kennedy, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
HARRISON, BROWN & CO,
31 déc rue Royale, No. 117.

POUR LA MOBILE.

La goëlette PROTECTION, capitaine Long, est maintenant en chargement sur la Levée, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
28 déc Thos. TOBY & CO.

A FRETER OU A LOUER.

Le fin voilier et beau navire SENATOR, capitaine Hart, de 500 tonneaux est prêt à recevoir du fret. Pour les conditions s'adresser à bord au capitaine, ou à
TIERNAN, CUDDY & CO,
28 déc coin Gravier et Tchoupitoulas.

FRUITS, Gelées et Cigarres de la Havane, 1ère. qualité, de Cigarres et Fruits, à vendre par
J. E. LOREILHE,
16 jan encoig. Bourbon & Douane

100 DOUBLONS espagnols, à vendre par
JULES LE BLANC,
16 jan rue Royale, No. 103

VIEUX COGNAC—6 demi pipes de vieux Cognac de 1812, en débarquement du navire Eucharis, de Bordeaux et à vendre par
P. O. SORBE,
25 déc rue Royale, No. 119.

A VENDRE—Un lot de terre situé dans la paroisse St. Bernard à 5 milles au-dessous de la ville, [illegible] arpent de face au fleuve, sur 80 de profondeur, borné par les propriétés de MM. B. Chauvin Delery et Hilaire St. Amand.
CHS. HATREL.
1 jan rue de Chartres, No. 123

BANQUE DE LA CITE,
Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1834.
CETTE institution achète des Traites sur l'Angleterre.
3 jan H. LAVERGNE, caissier

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi, 30 janvier 1834, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, pour compte de la succession de feu William Vandegrift, l'esclave et les propriétés suivantes, savoir :

ESCLAVE.

Nancy, négresse âgée d'environ 45 ans, adonnée à la boisson.

BIENS FONDS.

12 TERRAINS au faubourg Washington, composant l'ilet No. 33, comme suit :

Le Terrain No. 1, ayant 56 pieds, 10 pouces de face à *la rue de France*, sur 138 pieds, 10 pouces de profondeur face à la rue du Génie dont il forme l'encoignure.

Le Terrain No. 2, ayant la même façade à la rue Lesseps et la même profondeur face à la rue du Génie dont il forme aussi l'encoignure.

Des Terrains Nos. 3, 4, 5 & 6, ayant chacun la même façade à la rue Lesseps et la même profondeur.

Le Terrain No. 7, ayant la même façade à la rue Lesseps et la même profondeur face à la rue des Libéraux, dont il forme l'encoignure.

Le Terrain No. 8, ayant la même façade à la rue de France et la même profondeur face à la rue des Libéraux, où il fait aussi l'encoignure.

Et les Terrains Nos. 9, 10, 11 et 12 ayant chacun la même façade à la rue de France et la même profondeur, c'est-à-dire chacun ayant 56 pieds 10 pouces de face, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur ; le tout mesure anglaise, conformément au plan du dit faubourg Washington, dressé par M. Joseph Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de M. Gustave Legardeur, notaire en cette ville.

Conditions de la vente : L'esclave à 6 et 12 mois, et les terrains à 1 et 2 ans de crédit, respectivement du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les propriétés vendues jusqu'au paiement final. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, devant Chs. de Armas, not. pub. 30 déc

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 31 janvier 1834, à midi j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu John Penrice les esclaves ci-après décrits savoir : Larkin, mulâtre, âgé de 30 ans—John, mulâtre, âgé de 20 ans, Mary, négresse, âgée de 22 ans et son enfant Ellen, âgée de 7 ans; Dinah, négresse, âgée de 40 ans; George, nègre, âgé de 15 ans.

Conditions—Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
30 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi 31 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félicité Bunel veuve François Mayronne, jr.; l'esclave ci-après décrit, savoir : Eulalie, négresse créole, âgée de trente ans, bonne marchande de lait.

L'esclave étant malade, est vendue sans garantie quant aux maladies, mais avec toute autre garantie.

Conditions de la vente : comptant.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

L'acte de vente sera passé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquereur.
30 décembre

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—*Vente le Régister des Testaments.*—Succession de P. B. Penny, Oliver Akin vs. E. W. Gregory et Noah Harrington junr., exécuteurs de P. B. Penny.—En vertu d'un jugement rendu dans cette affaire par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 29 janvier 1834, à midi, à la Bourse, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de Terre situé dans le faubourg Lacourse ou Annonciation, au-dessus de cette ville, désigné par le No. 12 de l'ilet, No. 20, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue Oranger, sur 150 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : $1575, avec intérêt et frais, payables comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, Rég.

N B L'acte de vente sera passé par devant Wm Christy notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 déc

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 4 février 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Jolibois alias Jean Baptiste Jolibois, h. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain situé dans le faubourg Marigny, dans la rue d'Amour, entre les *rues* de l'Union et des Français, ayant mesure française environ 30 pieds de face à la rue d'Amour sur 120 pieds ou environ de profondeur ; il y a sur le dit terrain une vieille maison en bois, divisée en deux appartements et deux cabinets, séparés par une gallerie, une vieille cuisine &c.

Conditions de la vente : Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Gustave Le Gardeur, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 3 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 15 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Wm. Hazard, les esclaves suivans, savoir :
Esther, négresse, âgée de 25 ans.
Rachel, négresse.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant B. W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs.
16 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 22 février, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel C. Young, la propriété ci-après décrite, savoir :

La moitié indivise d'un Terrain situé sur le chemin du bayou, ayant 65 pieds de face au dit chemin et 260 pie de profondeur de chaque côté, sur lequel terrain il y a une maison construite en briques entre poteaux, couverte en bardeaux, et une vieille cuisine en bois, *en mauvais état.*

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

L'acte de vente sera passé devant L. T. Caire, notaire pub., aux frais de l'acquéreur. 20 jan

NOUVELLEMENT, reçues et en vente,
Indiennes françaises et anglaises;
Robes do. do.
Cotonnade grise pour chemises; Nankins bleus;
Mousselines imprimées; Mouchoirs mazulipatam;
Mouchoirs et Schalls imprimés;
Robes et Foulards de soie imprimés;
Ginghams assortis; Cotonnade forte;
Bontaint; Toile à moustiquaire; Toile à voile;
Do. pour tailleurs; Schalls Angola, &c.
convenables à ce marché et aux marchés mexicains.
KENNEDY, DUREL & CO,
14 jan rue Toulouse, No. 52.

EN débarquement du navire L'Eucharis de Bordeaux et à vendre par Pierre Lafaye, rue Royale, No. 147.
Vin rouge St. Emilion, Côte Fronsac, Canoy &c. des années 1827;
Vin blanc Haut Barsac, 1825 et 1827;
Do. Bergerac, 1827;
Eau-de-vie de Cognac, 4ème. preuve en demi-pipes 1831;
D'importation antérieures—Vins rouge en barriques en qualités, des années 1822, 1825, 1827 et 1828;
Ainsi qu'un grand assortiment Eau-de-vie des années 1817, 1827, 1828 et 1831, par pipes, demi pipes, 1-4, &c
Ainsi que de l'Anizette surfine en paniers, liqueurs, &c.
28 déc Pre. LAFAYE.

CONFITURES DE L'OUEST & DE CANTON.

LE soussigné vient de recevoir et a en magasin, une nouvelle provision de confitures de l'Ouest et de Canton qu'on peut avoir par boite ou jarres de 4 à 6 livres.

Les confitures de l'Ouest comprennent des poires, prunes, fraises et pommes, d'après celles de Canton contiennent six variétés dans chaque boite. S'adresser à
WM. SMITH,
rue de le Douane, No. 85.

Aussi en magasin des sauces de poisson et vinaigre, gelées et citrons, confitures du nord et de la Havane des herbes &c. 6 jan

AGENCE POUR ACHAT D'ESCLAVES A RICHMOND, EN VIRGINIE.

LES soussignés sont prêts à recevoir les ordres des Marchands, Planteurs et manufacturiers du Sud et autres personnes pour l'achat et livraison d'esclaves hommes et femmes de 10 à 25 ans, y compris des artisans, laboureurs, ouvriers de champ, domestiques de maison &c. Tous achats ou ventes effectués par l'entremise des soussignés seront exécutés conformément à la loi, accompagnés de documents légaux, garanties &c. Les conditions seront moitié du prix d'achat, payable à Richmond en donnant l'ordre et la balance lors de la livraison de l'esclave acheté.

Les lettres par la malle devront être affranchies.
JAMES McFALL & CO,
courtiers d'esclaves à Richmond, en Virginie.

Le Louisiana Advertiser et l'Abeille de la Nelle. Orléans; l'Aigle de Donaldsonville; Le Courier de Natchez, l'Advocate de Vicksburg, le Correspondant de Port Gibson; le Palladium de Covington et le Phoenix de St. Francisville insèreront l'avis ci-dessus pendant un mois et enverront leurs comptes accompagnés des journaux contenant l'avis à James McFall & Co., qui paieront le montant. 31 déc.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par 17 déc QUERTIER & BOUTIN

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 23 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour compte de la succession de feu Charles Laurel, h. c. l., la propriété foncière ci-après décrite, savoir :

Un Terrain ayant mesure française, 30 pieds de face, sur 160 pieds de profondeur, rue Julie, entre les rues *Philippa et Baronne*, sur lequel se trouve 4 bâtisses en bois, un puits &c.

Conditions de la vente : Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,

N. B. L'acte de vente sera passé devant Louis H. Féraud, *notaire public*, aux frais de l'acquéreur. 23 dec

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 3 février 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Rub, les propriétés ci-après décrites savoir :

1°. Un Terrain situé au faubourg Delord, désigné par le No. 33 ayant (mesure française) 84 pieds de face à la rue Hercule, sur 120 pieds de profondeur, lequel terrain sera vendu divisé en deux lots conformément à un plan qui sera exposé à la vente. 2°. Un Ilet contenant 12 terrains situé à Milneburg, sur le lac Pontchartrain, le dit ilet désigné par le No. 77, sur un plan dressé le 16 mai 1834, par Louis Bringier, *arpenteur général de cet état, et mesurant* mesure française 300 pieds de face à la rue des Chevreuils, 300 *pieds de face à la rue des* Sapens, 290 pieds de face à la rue Mexico et 290 pieds de face à l'avenue d'Edinburgh. 3°. 5 Terrain situé dans le nouveau faubourg Marigny, savoir : 1°. Trois désignés par les Nos. 8, 9 et 10, de l'ilet No. 104, No. 8, mesurant 60 pieds de face à la rue de la Loi, sur 150 pieds de profondeur, No. 9, *mesurant* 60 pieds de face à la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur; et 2°. *Deux terrains désignés par les Nos. 8 et 9* de l'ilet No. 105, le premier formant encoignure, mesurant 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de la Loi, et le second mesurant aussi 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur.

4° Deux Terrains situés dans le fonds du faubourg Lafayette, *paroisse Jefferson, désigné sur le plan dudit faubourg par les* Nos. 30 et 31; le lot No. 30, mesurant 58 pieds 6 pouces de face à la rue Carroll, sur 116 pieds de profondeur, et le lot No. 31 attenant au dit lot No. 30, et mesurant 58 pieds 6 pouces de face à la dite rue Carroll sur 116 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : *Les terrains au faubourg Delord, payables moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois* de crédit; les deux terrains dans le faubourg Lafayette, *paroisse de Jefferson moitié comptant,* et la balance à 6 et 12 mois de crédit. L'ilet à Milneburgh sera vendu comme suit savoir : L'acquereur devra se charger du paiement d'un billet de $76 dû sur le dit ilet et payable le 16 mars 1834, et de payer comptant la balance du prix de l'adjudication.

Les 5 terrains situés dans le nouveau faubourg Marigny seront vendus séparement, l'acquereur devra se charger du *paiement d'un billet de $40 dû sur les dits terrains et* payable le 12 juin 1834, et de payer la balance comptant.

Les billets qui devront être fournis pour les terrains des faubourgs Delord et Lafayette, seront endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour.
3 jan W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—En vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente mardi, le 4 février 1834, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu *Caliste Leiris, les esclaves suivans, savoir* :

Henriette, âgée d'environ — ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, mais elle est vendue sans autre garantie que celle du titre, qui est basée sur la responsabilité personnelle de J. M. Fortier de cette ville, qui a donné sa garantie personnelle du titre de la dite esclave au vendeur de feu M. Leiris.

Hélène, âgée d'environ 35 ans avec ses trois enfants, nommés Michel âgé d'environ — ans, José, âgé d'environ — ans et Henri âgé d'environ 5 mois.

Hélène est congo, d'un bon caractère et bonne conduite et est pleinement garantie ; elle est un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant B. W. Miller, not. public, aux frais des acquéreurs. 3 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 5 février 1834, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu François Jacquet, les propriétés ci-après décrites, savoir :

Un Terrain situé en cette ville, dans la rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et Hôpital, ayant environ 25 pieds de face (mesure française) sur 100 pieds de profondeur, sur lequel il y a une maison de 66 pieds de long, dont 33 pieds briquetés entre poteaux, et 33 en mur plein, et autres constructions dans la cour.

Un Terrain situé dans le faubourg Marigny, rue des Français, entre les rues de Craps et d'Amour, ayant environ 50 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, sur lequel il y a une petite maison de deux appartemens, deux cabinets et une mauvaise cuisine.

Conditions de la vente : La propriété de la rue Bourgogne, entre Ursulines et Hôpital, comptant, et celle du faubourg Marigny, dans la rue des Français à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant L. H Féraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 3 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 6 février 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Dennison, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Anne, négresse âgée de 45 ans ; Sam, nègre âgé de 15 ans.

Conditions de la vente : 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés chez B. W. Miller, not. pub., aux frais des acquéreurs. 3 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 7 février, *à midi, j'exposerai* en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Bridon, l'esclave ci-après décrit, savoir : Isaac, nègre.

Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la Cour,
6 jan W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 10 *février, à midi,* j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Nicholas Jean Hugon, les lots de terre ci-après décrits, savoir :

Deux lots de terre contigus, situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 10 et 11, de l'Ilet No. [illegible] sur un plan dressé par *Joseph Pilié, voyer de la ville,* 25 juin 1830, et annexé à un acte du 2 juillet 1830, en l'étude de *Charles Janin, alors notaire. Les dits lots de terre* ayant chacun (mesure française) 60 pieds de face à la rue de l'Union, entre les rues Célestine et Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : Un et deux ans de crédit, en billets endossés à *satisfaction portant hypothèque.*
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 7 jan

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 15 février 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de *feu Bryan Coulin, l'esclave* suivant, savoir :

Aimée, négresse âgée d'environ 25 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
13 jan W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 14 février 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre Norbert Broutin, les esclaves suivans, savoir :

Marie, négresse créole, âgée de 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

Ben, nègre, âgé d'environ 34 ans, ouvrier confiseur, bon sujet.

Spencer, nègre, d'environ 23 ans, bon sujet, accoutumé à la vente de magasin.

Conditions de la vente : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. H. Féraud, notaire public. 18 jan

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Lundi, 27 janvier 1834, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, au coin des rues du Camp et Lucy, pour compte de la succession de feu Patrick Mansfield, un lot de pierres et autres matériaux à pavage.

Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la Cour,
14 jan W F C DUPLESSIS, Régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, février 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la mineure Manette Claver, une négresse nommée Rose, âgée d'environ 19 ans.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
20 jan W F C DUPLESSIS, rég.

VIN DE CHAMPAGNE—Les soussignés ont reçu par le navire Isaac Hicks du Hâvre, et offrent à vendre 100 paniers vin de Champagne.
24 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 29 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James McKenna, la *propriété ci-après décrite, savoir* :

Un lot de terre situé dans la rue des Magasins, désigné par le No. 98, entre les *rues* Poydras et Girod, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 97 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : $1000 payables comptant, l'acquéreur devra se charger du paiement d'un bill dû, échéant le 21-24 *avril 1834 de $1704,35 cents, et la balance payable à 6 et 12 mois de crédit*, en billets endossés a satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de Branch Miller, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 dec

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 17 février 1834, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour *compte de la succession* de feu Bénédicte Médeccinger f. c. l., les esclaves suivants, savoir :

Adélaïde, négresse, âgée de 35 ans et ses deux enfans. Angèle, négresse âgée de neuf ans, et Christine, négresse, âgée de six ans.

Conditions de la vente : moitié comptant et la balance à un an de crédit, billet endossé à satisfaction avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 28 janvier courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, devant mon bureau, pour compte de la succession de feu Wm. Hazard, une voiture et un cheval.

Conditions : comptant.
Par ordre de la cour,
18 jan W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 19 février 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Wm. C. Ashe, les esclaves *suivants, savoir*:

Easter, négresse, Matilda, négresse.

Conditions de la vente : Moitié comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant B. W. *Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs* 15 jan.

COUR DES PREUVES.

PAROISSE DE ST.-BERNARD.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de St. Bernard et avec le consentement de toutes les parties intéressées, il sera vendu à l'encan par le soussigné juge de la *susdite paroisse*, samedi, 15 février 1834, sur les lieux, à midi, la propriété *suivante, appartenant pour une moitié* à la succession de feu Edouard Marie Ducros, décédé, savoir :

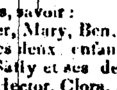

Une HABITATION, établie en Sucrerie avec les bâtisses et améliorations qui *sont dessus*, située dans la paroisse de St Bernard à environ 4 lieues de la *ville de la Nelle.-Orléans*, mesurant environ 10 arpents de face au fleuve Mississipi, sur 40 arpents de profondeur plus ou moins, bornée au-dessus par la propriété de M. Louis Toutant Beauregard, et audessous par celle qui appartient ou appartenait à M. Poydras, ainsi qu'une cyprière située *derrière la dite habitation* et dont le bétail, les chevaux, animaux et tout le mobilier appartenant à la dite habitation, et aussi les 22 ESCLAVES suivants, savoir :

Abner, Mary, Ben, Cato, Charles, François, John, Julie et ses deux enfants Louise et Constance, Narcise, Joseph, Sally et ses deux enfants Maria et Louise, Sylvie, Tom, Hector, Clora, Sally, Selina et Elizabeth alias Betsey, et 400 ACTIONS dans le fond capital de la Banque de *l'Union de la Louisiane, garanties par hypothèques sur les* dites propriétés et esclaves, le tout sera vendu en un lot ; l'âge, le sexe, les qualités et défauts des dits esclaves seront annoncés le jour de la vente.

Conditions : l'acquéreur se chargera de payer à la Banque de l'Union de la Louisiane *en déduction du prix de son adjudication la somme de $20,000 dues par les vendeurs, le 1er. mars 1834,* pour les avoir empruntées sur le crédit de leurs actions dans la dite Banque, et la balance du prix de la dite adjudication sera payée un quart en mars 1835; un quart en mars 1836; un quart en mars 1837; et un quart en mars 1838, en billets par coupons endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire de la dite succession, portant intérêt au taux de 5 pour cent par an, du jour de l'adjudication jusqu'à échéance, payables au domicile de la Banque de l'Union, à la Nouvelle-Orléans, avec hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement, du capital et des intérêts. Les dits billets s'ils ne sont pas ponctuellement payés à leur échéance porteront intérêt au taux de 10 pour cent par an à partir du jour où ils seront dus jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur prendra la réversion de l'hypothèque consentie en faveur de la dite Banque de l'Union pour sûreté des susdites actions et aussi du paiement des sommes empruntées sur le crédit des dites actions. Le dit acquéreur s'obligera à fournir à la dite Banque des sécurités additionnelles pour les susdites 400 actions et à faire lever annuller l'hypothèque qui existe sur 16 esclaves en faveur de la susdite Banque de l'Union pour sûreté des susdites 400 actions, d'autant que les susdits 16 esclaves ne doivent pas être compris dans la *vente ci-dessus.*

Et le lundi, 17 février 1834, en vertu de l'ordre ci-dessus, il sera vendu à l'encan par François Dutillet, encanteur public, au café de la Bourse, à la Nouvelle-Orléans, à midi, les esclaves et actions suivantes dépendant de la susdite succession, savoir :

JACK, nègre, âgé d'environ 40 ans, bonne hache et bonne pioche.
TOM BROOKS, do. 27 ans, do.
JOHN CANE, mulâtre, 26 ans, bon charretier et bonne pioche.
SALOMON JOHNSON, nègre, de champ de 28 ans.
MELITE, négresse, 40 ans, avec ses 3 enfants, Edmond, âgé de 8 ans; Stephen, de 6 ans, et Jemmy, de 2 ans.
SABINA SNOWDEN, négresse, âgée de 27 ans, avec son enfant Thomson, âgé d'un an.
PEGGY, négresse d'environ 45 ans.
MARTHA, négresse, âgée de 23 ans.
ANNA, orpheline, âgée de 3 ans.

ONZE ACTIONS de la Compagnie d'Assurance des Négociants de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles 30 piastres par actions ont été payées.

CONDITIONS : Les actions seront vendues au comptant et les esclaves avec pleine garantie seront vendus à un an de crédit, à dater du jour de l'adjudication, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et payables au domicile de la Banque de l'Union à la *Nouvelle-Orléans*, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les dits billets s'ils ne sont pas ponctuellement payés à l'échéance porteront intérêt au taux de 10 pour cent par an, à partir du jour de l'échéance, jusqu'à parfait paiement.
Signé, OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

Par la Charte de la Banque de l'Union toutes obligations contractées sur crédit d'actions peuvent être renouvellées d'année en année pendant 20 ans, en payant chaque année un 20ème. du capital et un intérêt de 7 pour cent par an sur le montant renouvelé.
11 jan—10 2 p s.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 25 *Février 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse,* pour compte de la succession de feu Dominique Bouligny, les quatre Terrains ci-après décrits, appartenant au dit défunt et à Pierre Soulé, qui consent à la vente du tout, savoir :

Le Lot No. 1, formant l'encoignure des rues Royale et Hôpital, et ayant 28 pieds, 4 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, *sur* 125 *pieds* 9 *pouces de profondeur*, et de face à la rue de l'Hôpital.

Le Lot No. 2, attenant au lot No. 1, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No. 3, attenant au lot No. 2, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 4, attenant au lot No. 3, et ayant les mêmes dimensions.

Et au même temps et lieu, j'exposerai en vente, pour compte de la succession du dit sieur Dominique, les esclaves suivans, savoir :

Bélizaire, mulâtre, âgé de 27 ans, bon maçon, garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Nelson, mulâtre, âgé de 23 ans, excellent domestique de maison, garanti.
Richard, mulâtre, âgé de 17 ans, excellent cuisinier, garanti, &c.
Jean Baptiste, nègre, âgé de 50 ans, bon aux travaux de la ville, garanti.
Poches, nègre, âgé de 66 ans, do. do.
Eugène, quarteron, âgé de 7 ans.
[illegible]
Clémentine, mulâtresse, âgée de 24 ans.
Fanny, négresse, âgée de 27 ans.
Maria, négresse, âgée de 28 ans, et son enfant nommé John, âgé d'un an.
Sophie, négresse, très âgée.

Conditions de la vente : Les lots de terre à 6, 12, 18 et 24 mois, et les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez H. Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 jan

PATE PECTORALE & JUJUBE—2,000 boîtes Pâte pectorale de Reynauld aîné; 2,000 boîtes Pâte de Jujube, reçue par le Bolivar, en très bon état, et à vendre par
8 jan DUCONGE & PEYCHAUD.

COUTURIERE EN ROBES.

MME. ISIDORE, rue Royale, No. 106, offre ses services aux Dames de la Nouvelle-Orléans, comme couturière en robes ; elle apporte de Paris les patrons les plus nouveaux et les plus élégants.

Mme. Isidore espère que son travail la recommandera auprès des personnes qui voudront bien l'employer.
24 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Plaquemine*—Cour des Preuves—Vente par le juge de *paroisse de Plaquemines*—Samedi, 25 janvier, à midi, il sera vendu sur les lieux, par le juge soussigné, les propriétés suivantes appartenant à la succession de Mme. Marie Buquois, décédée veuve de Laurent Guénard, savoir :

Une PLANTATION Sucrière, située dans la dite paroisse sur la rive droite du Mississipi, à environ 9 lieues au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 32 *arpents plus ou moins face au fleuve*, sur 40 arpents de profondeur, bornée au-dessous par la terre de Zénon Nivette et au-dessus par celle de Veuve Jean Salvan ou ses ayant-cause, avec toutes les bâtisses qui sont dessus, se composant d'une guildive, purgerie, moulin à vapeur, maison d'habitation, cuisine, cabanes *de nègres et autres maisons*.

Une pièce de TERRE inculte située dans la dite paroisse *sur la rive droite du fleuve* à environ 9 lieues au-dessous de la Nouvelle-Orleans, ayant 5 arpents de face sur le dit fleuve et 40 arpents de profondeur, bornée par en bas par la terre de Louis Soulant, et par en haut par celle de Jean Barois ou ses ayant-cause.

Les esclaves suivans, *savoir* : *Léon, âgé de 49 ans*; Patrice, 40; Clémence, cuisinière et blanchisseuse, 47; Isidore.

Aussi, 20 paires de bœufs; 7 vaches laitières; 14 veaux; 5 jeunes taures; 18 chevaux américains; 5 do. créoles; 35 moutons; 8 charrues; 4 charrettes à bœufs; 3 do. à chevaux, 25 pioches; 12 pelles, 22 haches; outils de charpentier et de serrurier; un moulin à sucre en fer; 1 barrouche et ses harnais; 1 table à manger; 1 paire de *petites tables*; armoire; 1 vieille do. 12 chaises; 1 vieille table; lits et *matelats; 1 pendule; 15 cuillers* et fourchettes; 2 cuillers à servir et 1 miroir.

Conditions : La plantation à sucre avec les bâtisses qui sont dessus et les dépendances, les esclaves chevaux, bestiaux, instruments, aratoires meubles et tout ce qui est énuméré *ci-dessus, excepté la pièce de terre inculte* devant être vendus ensemble, payable $10,000 comptant, et la balance à 1, 2, 3 *et* 4 ans.

La pièce de terre inculte devant être vendue à 1, 2 et 3 ans; le tout en bons billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets devant être partagés comme il conviendra entre les héritiers et les créanciers de la dite succession. *Paroisse de Plaquemine.*
27 déc G. LEONARD, juge.

ON offre à vendre à l'amiable la moitié indivise d'une HABITATION au bas du fleuve à *environ* 2 milles de la ville, mesurant 1 arpent et un tiers de face au fleuve *sur 40 arpents de profondeur,* établie en briqueterie avec tous les établissemens et animaux qui s'y trouvent, ainsi que de 43 esclaves de choix parfaitement acclimatées.

Cette terre mérite l'attention des capitalistes, autant par sa proximité de la ville que par le revenu immédiat que donne la briqueterie y établie.

Pour plus amples renseignemens s'adresser sur les lieux, chez M. *Alexandre Lesseps.* 28 déc

LE DR. PARSON.

CHIRURGIEN, DENTISTE DE NEW-YORK.

A L'HONNEUR d'*informer les dames et messieurs de* la Nouvelle-Orléans et du voisinage qu'il a pris un *logement* chez Madame Fox, rue de Chartres, No. 147, où il fera toute espèce d'opérations sur les dents et gencives.

Il pose les dents *naturelles* et *artificielles* avec grande dextérité ainsi que des dents de *porcelaine* depuis une jusqu'à un rattelier complet.

Dès qu'on se voit du tartre on doit *se faire* nétoyer les dents, parceque la corrosion du tartre minera bientôt la racine *des dents, ce qui* les fera tomber, et en portant soin pendant qu'il en est encore temps on leur rendra toute leur première beauté.

L'opération de plomber les dents quand elles sont gâtées est si importante qu'on ne peut trop la recommander au public. C'est ainsi que des milliers de *dents* que les douleurs qu'elles occasionnent font arracher, pourraient *être conservées* pendant nombre d'années.

Le Dr. Parson espère qu'une pratique chirurgicale de nombre d'années lui méritera la confiance du public, il se charge d'extraire les dents les plus difficiles. Il vend les poudres les plus célèbres et des brosses à dents. Il se rendra au domicile des personnes qui le demanderont.

On peut prendre des renseignements auprès des docteurs *suivants* :

Dr. T. Mott, Dr. Thos. Boyd, New-York; Dr. Senac Dr. Harrell, *de cette ville.* 16 jan—1m

$25 DE RECOMPENSE.

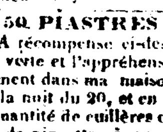

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.
28 déc FORSTALL & CO.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, *et en emportèrent un tiroir d'acajou,* une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une *paire de pincettes à sucre,* 3 *paires de bottes neuves* et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. *Le tiroir* qui contenait ces objets appartenant à un buffet et portait une loupe de verre taillé.

La récompense *ci-dessus* sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une *proportionnée pour* tous renseignements qui pourront conduire à *les découvrir.*
M. WALTON,
23 déc rue de la Douane, nos. 12 et 14.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

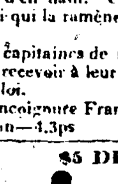

PARTIE marronne de chez le soussigné depuis le 29 décembre, une griffonne américaine nommée JULIENNE, depuis 4 ans dans le pays, *âgée d'environ* 25 ans, taille ordinaire, mince du corps, *parlant un peu le français ; elle a le pouce de la main droite coupée jusqu'à la phalange.* On suppose qu'elle doit se tenir dans les environs de la Presse à Coton d'en haut. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la ramènera à son maître ou la fera mettre à la geole.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi. ETIENNE CASSARD,
Encoignure Français et Craps, (faubourg Marigny.)
21 jan—4.3ps

$5 DE RECOMPENSE.

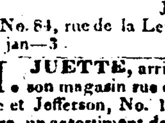

S'EST absenté de chez la soussignée, le 16 du courant, le petit carteron très clair nommé WILLIAM, âgé de 14 ans. Il était vêtu lors de son départ, d'un pantalon de casinet gris et une chemise de tricot mouchetée ; sans chapeau, ni gilet, taille de 4 pieds 3 ou 4 pouces ; il a une dent de devant cassée, il parle l'anglais et le *français.* La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera *chez sa maitresse. Les capitaines de navires* et autres sont prévenus de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivis conformément aux lois de cet Etat.
JOSEPHINE NICHOLAS,
No. 84, rue de la Levée, entre Toulouse et Jefferson.
21 jan—3

M. JUETTE, arrivant de France, ayant transporté son magasin rue de Chartres, entre les rues Toulouse et Jefferson, No. 138, maison de M. Belle, offre à vendre, un assortiment de marchandises sèches et de liquides, au juste prix, tels que :

Vin rouge de Bordeaux, de deux qualités, en barriques ; do do du Rhône, *pour dessert* ; do de *Champagne,* en paniers, de première qualité; do de Danjou, mousseaux, de 1825, en paniers; vin blanc, Haut-Prignac, par caisse ; Guignolet de Danjou, première qualité : Kirsch-Wasser de la Forêt-Noire , Extrait d'Absinthe ; Marasquino; liqueurs de Bordeaux, assorties ; fruits à l'eau-de-vie ; vinaigre de vin blanc, première qualité, en grand barils ; *sardines à l'huile de Colin; sardines pressées, en petit tambourin* ; eaux de Cologne de Jean-Marie-Farina ; encre à écrire ; cigares en boite ; ficelle et lignes ; mouchoirs de Chollet en fil de lin, blanc et de couleurs , mouchoirs de batistes, garnis et brodés ; toiles à chemise de fil de lin; mousseline à chemise, fil de lin ; linge de table et nappes, fil de lin, assortis , do do, coton, damassés; tapis de Bruxelles ; manteaux de draps, pour homme et femmes ; roupes et castorines ; coutil russe; toiles à draps, fil de lin ; *chemises de toile de lin, pour homme et femme* ; gilet de laine ; souliers fourrés, pour femme ; pantoufles fourrés et sans être fourrés; chali pour robes; bombasine pour robes; gants de laine ; chaussons de laine et de coton ; parapluis de gros de naples, français ; fusils de chasses, double et simple, très-long, français, de tout prix et garantis ; pistolets de poches et de duels ; ustanciles de chasses, telle que carnassière &c. ; Fleurets, masques et *gants d'armes* ; cannes à épées et à sabres; poignards et couteaux à poignards; lampes garnies, d'un bec à quatre, et en tout genre ; nécessaires garnis, pour homme ; Balais de crain et areignoires &c.; soufflés français, assortis ; collection de jolis paniers ; éperviers, seines et carlets, louves de toutes grandeurs ; fillets pour prendre des oiseaux, garnis, faïence de Rouen à l'eau sur le feu, *en gros en détail; socques pour* homme et femme ; aricots de Soison blanc et trufés ; sabots pour homme et pour femme ; *dépôt de souliers en gros et en détail*; convertures françaises et une grande quantité d'autres objets qu'en trouvera chez lui.
17 jan—3ps

VINS—Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment d'excellents vins fins, qu'il offre à vendre en gros et en détail, à des prix très raisonnables, savoir :
Château Margaux en caisses de 12 bouteilles;
Château Haut-Brion, Beyerman, de 25 bouteilles;
St. Julien Médoc, de 12 bouteilles;
St. Estèphe Médoc, de 12 bouteilles;
St. Estèphe Médoc, en caisses de 24 demi bouteilles;
St. Seurin Médoc, de 12 bouteilles;
Sauterne [blanc,] do.
Sauterne de 24 bouteilles;
Chambertin, Hermitage de 12 bouteilles;
Bergerac de 50 bouteilles; Grave de 12 bouteilles;
Champagne 1ère. qualité; Joly.
En Barriques—St. Julien Médoc, Montferrand, Marseille. Il vend aussi pour l'usage des familles, du vin à 4, 5 et 6 escalins le gallon. J. E. LOREILHE,
16 jan encoig. Bourbon et Douane.

ON a besoin d'acheter des actions de la banque de l'Union, s'adresser à P. J. TRICOU,
4 jan rue St. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JACOB LEVY & WHITING.

IL sera vendu samedi, 25 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, *les propriétés suivantes, situées au faubourg* Livaudais, désignés comme suit :

Lot No. 1, dans l'ilet No. 134, conformément à un plan dressé par Benjamin Buisson, le 5 mars 1832; c'est-à-dire 1 lot mesurant 25 pieds de face à *Sixth street,* sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et faisant face à la rue St. Dénis, mesure américaine, 1 lot mesurant 25 pieds de face à *Sixth street, sur* 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et faisant face à la rue St. Dénis, (même mesure.)

Le lot No. 2, dans le même ilet contient 1 lot mesurant 25 pieds de face à *Sixth street,* sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, *situé entre les rues Prytanes et St. Dénis,* mesure française, 1 lot même mesure que le *précédent.*

Lot No. 3, dans l'ilet No. 134, contient aussi 1 lot mesurant 25 pieds de face à *Sixth street,* sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, 1 lot de la même dimension que le précédent.

Conditions : Un tiers comptant, et le reste à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant M. Wm. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 8 jan

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse d'Orléans, il sera vendu le vendredi, 21 février prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, les esclaves suivants provenant de la succession d'Antoine Chevalier Dorioconrt, savoir :
Martin, mulâtre âgé d'environ 60 ans, ayant une hernie
Fanny, griffonne âgée de 25 ans, avec ses enfans.
Philogène, mulâtre, do. de 10 ans.
Henry, do. do. de 8 "
Philippe, do. do. de 4 "
Eliza, do. do. de 2 " avec son enfant d'un mois.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

l'Acte de vente en l'étude de Hugh Pédesclaux.
18 jan—10.2ps

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu samedi, 25 du courant, à midi, à la Bourse, la négresse Jane, âgée d'environ 15 ans, acclimatée, domestique de maison et garantie.

Conditions : 4 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 21 jan

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu samedi, 25 janvier 1834, la négresse Clarissa, âgée d'environ 30 ans, elle est bonne cuisinière et un peu blanchisseuse, bien portante et bon sujet de valeur, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions : Comptant. 21 jan

VENTES PAR LE MARSHAL.

Rose et Anshutz vs. Tunnage.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi, 3 février, à 4 heures, au Principal, 1 bois de lit, 1 matelas et 6 chaises, saisis dans l'affaire ci-dessus.
22 jan B. BEAUREGARD, marshal

McLeod & Campbell vs. John Smith.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 30 janvier, à 4 heures, sur les lieux, rue Gravier, 2 tables à cartes, 2 bois de lits, *fourniture de lits, &c.,* 1 garde-feu, *une table commune,* 1 douz. chaises, 1 side-board, et divers articles de meubles de maison, Saisis dans l'affaire ci-dessus.
21 jan B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente le mercredi, 19 février prochain, à *midi,* à la *Bourse de Hewlett,* encoignure des rues St. Louis et Chartres, un certain lot de terre désigné par le No. 19, situé sur le côté gauche du chemin du Bayou, mesurant 30 pieds de face sur le dit chemin, sur 150 pieds de profondeur, saisi à la poursuite de J. B. Casenave.
17 jan B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writ de fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le lundi, 17 février 1834, à midi, les propriétés suivantes, situées au nouveau faubourg Marigny.

Quatre Terrains Nos. 2, 3, 4, 5, dans l'ilet No. 103, mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue des Magasins, sur 150 pieds de profondeur.

Trois autres Terrains, Nos. 7, 8 et 9, dans l'ilet mesurant chacun, 60 pie . de face à la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur.

Un lot No. 10, dans l'ilet, formant l'encoignure de la rue de la Loi.

Deux autres Terrains, Nos. 11 et 12, dans le dit ilet, ayant chacun, 60 pieds de face à la rue de la Loi, sur 150 pieds de profondeur, saisis à la poursuite de J. H. Shepherd et J. Ireland, encanteurs de W. H. Ireland.
Conditions : Comptant.
17 déc B. BEAUREGARD, marshal.

Rousseau vs. Dechaumont.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le mardi, 28 janvier, à 4 heures, au Principal, 1 paire de tables à cartes, 1 baril whiskey, 1 baril de pieds de rochons, saisis dans l'affaire ci-dessus.
18 jan B. BEAUREGARD, marshal.

B. Lusto vs. L. Carlon.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mercredi, 29 janvier, à 4 heures, au bureau du marshal, rue Condé, 2 coupons de drap, 1 do. de ginghams et do. de mérinos, saisis dans l'affaire ci-dessus.
18 jan B. BEAUREGARD, marshal.

B. Lacoste contre P. L. Rowlin.

EN vertu d'un ordre de fieri facias lancé dans l'affaire ci-dessus par l'honorable Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente publique, le lundi, 27 janvier 1834, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, tous les droits que pourrait avoir P. L. Romain sur une somme de $300, saisis entre les mains de L. Dubreuil et G. N. Allard, provenant de la succession de son père Fer. Pre. Romain.
Conditions : comptant.
16 jan B. BEAUREGARD, marshal.

R. Roberts vs. James A. Stephens.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 27 janvier, à 4 heures, sur *les lieux,* rue Gravier, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, une quantité d'articles, tels que : nappes de toile, serviettes, draps, &c.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.
15 jan B. BEAUREGARD, marshal.

BETAIL ANGLAIS.

DESCENDANT des sujets qui furent importés d'Angleterre au Kentucky, l'année 1817 par Lewis Sanders, Smith et Fergarder. La bonté de cette espèce est *maintenant pleinement* établie comme bien supérieure à toutes les autres pour le lait et la viande. Quelques jeunes taureaux et génisses de cette espèce supérieure, de la ferme de M. Sanders, sont maintenant en ville pour être vendus aux personnes qui désirent améliorer la race de leur bétail.

Aussi—Plusieurs vaches laitières de valeur et de jeunes veaux de bon sang et d'autres vaches avec de jeunes veaux, très remarquables pour le lait qu'elles donnent.

Pour montrer combien il s'en fait d'améliorations depuis l'introduction de cette espèce en Kentucky, M. S. a amené les beaux bœufs-gras qui ont remporté le prix à la dernière assemblée de la Société d'Agriculture de Lexington.

Le large bœuf rouge pomelé,	3050 liv.
Le bœuf rouge ayant le front bigarré,	2790
Le *gros bœuf* âgé de 4 ans,	2440

On peut voir tout le bétail ci-dessus dans une des grandes bâtisses de M. Parkers, encoignure des rues du Commerce et St-Joseph, aujourd'hui, depuis une heure de l'après-midi.

M. S. y sera la plus grande partie de chaque jour, pour dire le prix, la race et donner tout autre détail sur le bétail. *Pour plus amples renseignements,* s'adresser à
SLOO & BYRNE,
15 jan rue *de la Nouvelle-Levée, No. 28.*

ARBRES FRUITIERS DU NORD, DE CHOIX.

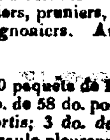

Le soussigné offre à vendre, en débarquement du navire Tarquin, en ligne directe, de la Serre de M. Wm. Kenrich, de Newton, près de Boston (Mass.), *un très bel assortiment d'Arbres* Fruitiers du Nord, greffés, et garantis des véritables greffes des espèces désignées dans les catalogues imprimés que l'on peut voir chez le soussigné, qui en délivrera gratis.

L'assortiment qui est complet, consiste en pêchers, abricotiers, pruniers, poiriers, pommiers, cerisiers, coinciers et brugnoniers. Aussi de beaux groseillers rouges et noirs, &c.

Récapitulation.

40 paquets de 20 plants chaque, assortis comme dessus. 3 do. de 58 do. poiriers assortis ; 3 do. de 50 do. pommiers assortis; 3 do. de 59 do. pêchers assortis ; 1 do. de 30 do. saule pleureur ; 1 do. de 30 boules de neige ; 1 do. de 15 do. Junisch de Venise ; do. de 20 de aisanthus du Japon, ou arbre de ciel, et 20 sophord du Japon; 1 do. de 100 muriers de la Chine. Avec un assortiment de plant de fraisier antérieurement annoncé.

Le soussigné exécutera fidèlement les ordres qu'on lui adressera et donnera, sur ces arbres, tous les renseignemens qu'on pourra désirer. WM. SMITH.
15 jan. Au magasin de graines, rue de la Douane, No. 85.

ANIS VERT & ESPRIT DE TEREBENTINE—1 balle Anis vert très frais; 5 barils Esprit de Terebentine, en débarquement et à vendre par
8 jan DUCONGE & PEYCHAUD.

EN débarquement du brick Lunar et à vendre par le *soussigné,*
200 caisses vin Rouge de St-Georges,
100 paniers vin de Champagne,
20 paniers vin de Chablis.
JULES LEBLANC,
10 jan rue Royale, No. 103.